

# DOSSIER

## Fiscalité

US Mag 737 du 21/12/2013

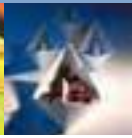
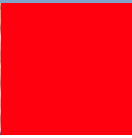
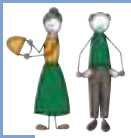
## Pour plus de *justice*



Coordination : Stéphane Rio. Rédacteurs : Monique Daune, Bernard Boisseau, Romain Gény, Hervé Moreau, Daniel Rallet

Pour sortir d'une situation périlleuse au moment de la fronde contre l'écotaxe, et avant même que n'entre en vigueur l'augmentation de la TVA au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le Premier ministre a annoncé une « remise à plat de la fiscalité ». L'annonce a pu surprendre alors que F. Hollande avait enterré sa promesse d'une grande réforme fiscale, mais les propos récents du gouvernement semblent n'annoncer qu'une nouvelle baisse des dépenses publiques.

**A**près dix années de fortes baisses d'impôts en tous genres – engendrant des pertes significatives pour l'État –, le virage initié en 2011 avec 60 milliards d'euros d'impôts supplémentaires pour réduire les déficits publics, tout en continuant d'affaiblir les services publics et la protection sociale, a nourri un sentiment de « matraquage fiscal » renforcé par une économie atone, une stagnation des salaires et des taux de chômage inégaux. Les politiques libérales ont ainsi délégitimé l'impôt, notamment auprès des ménages les plus modestes qui ont justement le plus besoin des services publics et des prestations sociales. Des positions contradictoires sont aujourd'hui avancées dans le débat public. Les forces libérales s'appuient sur le « ras-le-bol fiscal » médiatisé pour mener campagne contre l'impôt et l'action de l'État, et mettre en cause le modèle social français qu'elles entendent dépasser. Après la victoire du Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) et les reculs sur plusieurs mesures fiscales, les organisations patronales sont déterminées à obtenir toujours plus d'avantages et poursuivent la charge sur le « coût » du travail tandis qu'augmente la fiscalité pesant sur les ménages. Pour le SNES et la FSU, il est urgent de réhabiliter l'impôt dans le cadre d'une grande réforme fiscale qui joue vraiment un rôle redistributif. Il faut à la fois une répartition plus juste des richesses et des ressources publiques suffisantes pour financer la protection sociale et les services publics. La question essentielle est de savoir quel est le niveau des ressources publiques et sociales que la Nation se fixe pour financer les dépenses publiques à la hauteur des besoins. ■



## Quel état des lieux ?

# Réhabiliter l'impôt juste

L'impôt constitue un lien entre les individus et la société car il est porteur de choix politiques, économiques et sociaux. Si tout système fiscal est nécessairement complexe, les politiques menées en France l'ont rendu peu lisible et de plus en plus injuste.

Les impôts peuvent être classés de différentes manières selon que l'on distingue les impôts d'État et les impôts locaux, que l'on regarde leur cible (revenus, bénéfices, patrimoine...) et leur « assiette » (ce sur quoi porte le taux d'imposition), leur mode de prélèvement (impôts directs ou indirects) ou de calcul (progressifs ou proportionnels). Quoiqu'il en soit, l'impôt permet de financer l'action publique et les choix fiscaux reflètent toujours des choix de société. Mais il ne peut y avoir de vrai consentement à l'impôt que si le système fiscal prend bien en compte les capacités contributives de chacun, couvre les dépenses utiles de la collectivité et contribue à une politique économique et sociale juste et efficace en réduisant les inégalités. Dire que la France croule sous le poids des prélèvements obligatoires (45 %) n'a aucun sens si on ne regarde pas la distribution primaire des revenus, la redistribution des richesses par l'impôt, les prestations sociales et les services publics gratuits. L'éducation, la santé... coûtent beaucoup plus cher dans les pays où ces services sont privatisés, ce qui

renforce les inégalités puisque tout le monde ne peut pas se les payer.

Jusqu'à défendue par la droite et le Medef, l'idée d'un « matraquage fiscal » a grandi en France à cause de la dégradation continue des services publics (qui sont pourtant la contrepartie utile des impôts sur les plans économique et social) et d'un système fiscal fortement déséquilibré qui renforce les inégalités au lieu de les réduire, sans produire les effets économiques positifs affichés.

### Plus d'impôts ? Pour qui ?

Contrairement aux engagements pris au début du quinquennat, les hausses d'impôts pénalisent beaucoup plus les ménages

que les entreprises : de nombreux foyers jusque-là exemptés ont basculé dans l'impôt à cause du maintien en 2012 et 2013 du gel du barème de l'impôt sur le revenu (introduit en 2011 par Fillon) ; la fiscalité indirecte a atteint des niveaux inégalés mais la TVA va encore augmenter pour financer en partie le CICE (voir encadré ci-dessous). Certaines dépenses fiscales (ou « niches » fiscales) répondent à un souci d'équité mais d'autres permettent à une minorité de se constituer un patrimoine important en réduisant leur imposition. Totalement inefficaces sur le plan économique, la plupart des niches devraient donc tout simplement être supprimées. ■

### La TVA : un impôt injuste

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est un impôt proportionnel sur la consommation particulièrement injuste puisque, pour un même produit acheté, la part du revenu consacrée à la TVA contributive diminue au fur et à mesure que le revenu s'élève. C'est de loin l'impôt qui dégage le plus de recettes (142,5 milliards d'euros en 2012). Mais cet impôt indirect pénalise surtout ceux qui dépensent tous leurs revenus pour subvenir aux besoins de première nécessité.

Or, les taux de TVA ont été revus à la hausse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour financer en partie les 20 milliards d'euros de cadeaux accordés, sans contrepartie ni contrôle, aux entreprises via le CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi). Le taux normal est passé de 19,6 à 20 %, le taux intermédiaire (sur l'hôtellerie et la restauration notamment) de 7 à 10 %.

Le taux réduit sur les produits de première nécessité est finalement maintenu à 5,5 % alors qu'il devait baisser à 5 %.



© VFRD - Fotolia.com

## Quelle remise à plat de la fiscalité ?

# Les questions en débat

La « remise à plat de la fiscalité » est utilisée par certains pour continuer de mener campagne contre l'impôt et les services publics. Elle est, pour d'autres, l'occasion de viser une meilleure redistribution des richesses.

Depuis près de vingt ans, le discours libéral consiste à faire croire qu'il faudrait réduire les impôts en général (surtout les impôts directs progressifs) et moins taxer les richesses (pour mieux les retenir dans le cadre de la mondialisation), au nom du théorème de Schmidt (« les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain ») qui n'a pourtant jamais été vérifié. Certaines catégories s'appuient aujourd'hui sur le « ras-le-bol fiscal » pour défendre leurs intérêts particuliers, d'autres pour déve-

lopper une nouvelle offensive en faveur du « moins d'impôt », c'est-à-dire la baisse des dépenses publiques, objectif central des politiques d'austérité. Après avoir obtenu le CICE et des reculs sur diverses mesures fiscales, les organisations patronales exigent une baisse des cotisations sociales versées par les employeurs qui pourrait être compensée par une nouvelle hausse de la TVA ou de la CSG.

D'autres voix, plutôt à gauche, proposent de supprimer le quotient familial de l'IR (parce

**Contrairement aux engagements pris au début du quinquennat, les hausses d'impôts pénalisent beaucoup plus les ménages que les entreprises**

### Quelques chiffres

**8 %**

Part de l'impôt sur le revenu dans l'ensemble des prélèvements obligatoires.

**19 %**

Part de la TVA dans l'ensemble des prélèvements obligatoires.

**15 milliards**

par an de 2014 à 2017 : annonce du gouvernement de la baisse des dépenses publiques.



## L'impôt sur le revenu : une progressivité de plus en plus réduite

L'IR prend théoriquement en compte la capacité contributive de chacun, mais sa progressivité a été régulièrement mise à mal par la forte réduction du nombre des tranches d'imposition (on est passé de quatorze tranches au début des années 1980 à quatre en 2007, puis remonté à cinq en 2013) et le resserrement de l'éventail des taux vers le bas (le taux marginal d'imposition est passé d'environ 80 % après la Seconde Guerre mondiale à 41 % en 2011 pour remonter à seulement 45 % en 2013).

Son rendement est faible (59,5 milliards d'euros en 2012). Il y a déjà environ 47 % de foyers fiscaux non imposables car leurs revenus sont trop faibles, mais l'IR est surtout mité par de nombreuses « niches fiscales » (plus de 500) qui profitent essentiellement aux ménages les plus aisés pour un manque à gagner estimé à 146 milliards d'euros en 2009.

Le « quotient familial » (QF) mis en place en 1945 permet aux ménages imposables de bénéficier d'une réduction d'impôt qui dépend du nombre d'enfants à charge mais la réduction est proportionnelle aux revenus, ce qui avantage les familles les mieux loties. Sans remettre en cause le QF, le gouvernement n'en réduit pour l'instant que la portée en abaissant le « plafond » (actuellement fixé à 1 500 euros par demi-part).

qu'il subventionne davantage les familles riches que les familles pauvres) et de le remplacer par un crédit d'impôt identique pour toutes les familles, ce qui permettrait d'augmenter sensiblement le niveau de vie des familles modestes, aujourd'hui peu ou pas du tout imposées.

### Pistes progressistes ?

Elles proposent également de supprimer le mécanisme du quotient conjugal (parce qu'il réduit d'autant plus fortement l'impôt des couples aisés dont l'un des membres ne travaille pas que le revenu principal est élevé). Les capacités contributives ne seraient plus appréciées par ménage mais par individu, à l'instar de la CSG.

Le projet de fusionner l'IR avec la CSG qui refait surface pour des motifs différents et

parfois contradictoires (CSG sur une assiette plus large mais proportionnelle, IR progressif mais « mité » par de nombreuses niches fiscales...), pose des problèmes redoutables, notamment une possible remise en cause de l'affectation des ressources spécifiques à la protection sociale. Elle pose aussi la question de l'individualisation de l'impôt, du prélèvement à la source qui ne préserverait pas la confidentialité des données personnelles des salariés par rapport à leur employeur.

### Pertinence de l'impôt

Mais tous ces débats ne doivent pas occulter la question essentielle : que faut-il prélever à qui et pour quoi faire ?

Le gouvernement a déjà annoncé à l'occasion du budget 2014 une baisse des dépenses publiques d'au moins 15 milliards d'euros

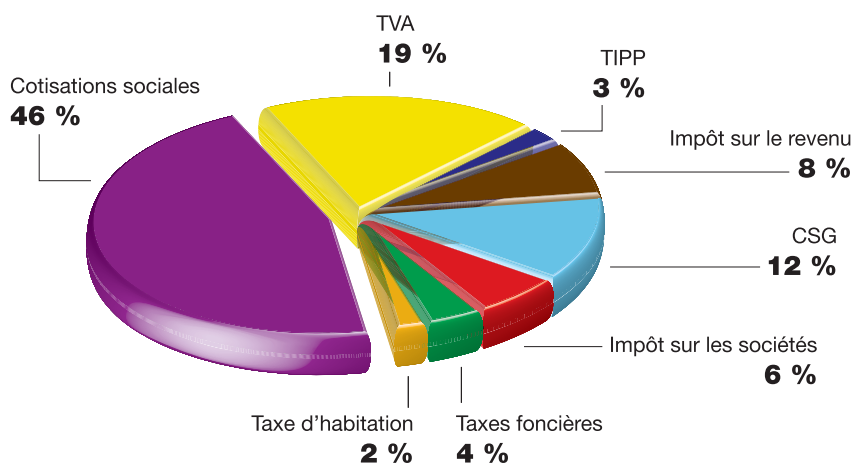


© pff0 - Fotolia.com

## Les services publics et la protection sociale sont des facteurs de redistribution des richesses

par an de 2014 à 2017, soit 3 points de PIB sur la période, c'est-à-dire un effort sans précédent depuis la Libération. Or, les services publics (éducation, santé...) et la protection sociale sont des facteurs de redistribution des richesses encore plus puissants que le système fiscal. ■

## Répartition des principaux prélèvements obligatoires en 2012



L'ensemble des prélèvements obligatoires représentait en 2012 un total de 914 milliards d'euros soit 45 % du PIB.

Source : Insee

## L'impôt sur les sociétés : le CAC 40 favorisé

L'impôt sur les sociétés (IS) affiche en France un taux théorique de 33,33 % sur les bénéfices réalisés : « l'un des plus élevés d'Europe », nous dit-on. Mais la comparaison des taux nominaux ne veut rien dire si on ne prend pas en compte l'assiette sur laquelle ils s'appliquent ni les dérogations fiscales. En fait, le taux effectif de l'IS est en France plus important pour les PME (qui bénéficient pourtant d'un taux réduit) que pour les grandes entreprises du CAC 40 qui savent mieux jouer des dispositions légales en matière d'optimisation fiscale. Selon le Conseil des prélèvements obligatoires, leur taux d'imposition moyenne n'était que de 8 % en 2010 contre 22 % pour les PME et 28 % pour les TPE (Très petites entreprises).

Même assujetties à une surtaxe temporaire de 10,7 % en 2014 et 2015, les entreprises de plus de 250 millions d'euros de chiffre d'affaires sont encore gagnantes !

## 12<sup>e</sup> rang européen

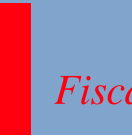
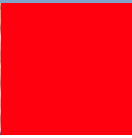
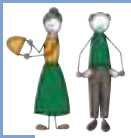
Classement de la France pour la part de l'impôt des sociétés dans le PIB, soit 2,5 % (étude Eurostat d'avril 2013).

## 56,14 milliards

consacrés au paiement des intérêts de la dette (soit 14,2 % du budget de l'État).

## 20 milliards

Coût du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) accordé aux entreprises pour baisser le prix du travail, financé en partie par l'augmentation de la TVA au 1<sup>er</sup> janvier 2014.



### L'enjeu de la redistribution

# Une fiscalité trop peu progressive

Le problème de la fiscalité française n'est pas sa « lourdeur », dénoncée par les libéraux : c'est sa trop faible progressivité. Pour que l'impôt contribue mieux à redistribuer les revenus, il faut qu'il pèse davantage sur les plus riches.

« Les impôts sont devenus lourds, trop lourds, à force de s'accumuler depuis de nombreuses années. » Après le ministre de l'Économie s'inquiétant pendant l'été d'un « ras-le-bol fiscal », voilà que le Président lui-même, lors de ses vœux, dénonce la « lourdeur » soi-disant excessive de la fiscalité en France. Ainsi, après avoir augmenté certains impôts pour de mauvaises raisons (« réduire les déficits publics », dogme de l'austérité), voilà qu'on critique leur poids pour des raisons encore plus mauvaises (le soi-disant effet « désincitatif » et « étouffant » des prélèvements obligatoires).

### On ne prête qu'aux riches

Pour sortir des fausses évidences libérales, il faut déplacer le débat : comment l'impôt peut-il être un outil de redistribution des revenus, donc de réduction des inégalités économiques et sociales ? L'enjeu essentiel est le degré de progressivité de la fiscalité : si la part des revenus qui est prélevée aux

individus ou aux ménages augmente lorsque ces revenus augmentent, donc si l'impôt « pèse » plus, en proportion de leurs revenus, sur les riches que sur les pauvres, alors la fiscalité est progressive. Et elle est socialement juste, puisqu'elle demande un plus grand effort contributif aux plus riches, notamment pour financer des services publics accessibles à tous.

D'après des calculs de l'Insee, les impôts directs amputent le revenu annuel des 20 % les plus riches de 4 817 €, tandis qu'ils les augmentent de 81 € pour les 20 % les plus pauvres : l'inégalité de revenus entre ces deux groupes passe de 7,2 à 6,5, il y a redistribution. Mais en réalité le système fiscal global est beaucoup plus complexe, et beaucoup moins progressif.

### Injustice fiscale et sociale

Des économistes<sup>(1)</sup> avaient montré en 2011 que le taux d'imposition global, tous prélèvements confondus, devenait dégressif pour

### Riches délinquants

La fraude fiscale, forme fréquente de délinquance en col blanc, est par nature difficile à évaluer. Des rapports récents avancent une fourchette de 40 à 80 milliards d'euros par an (recettes manquantes). Pour un déficit public aux alentours de 100 milliards d'euros en 2012.

Ainsi, les plus riches – principaux fraudeurs – ne consentent pas facilement à payer l'impôt. Une loi votée le 5 novembre 2013 vient durcir les contrôles et les sanctions : à la bonne heure ! Faut-il y voir un changement plus profond ? Depuis les années 2000, l'administration fiscale avait clairement eu pour consigne d'être douce avec les puissants (contrôles relâchés, négociation des sanctions, « bouclier »...), et dure avec les faibles (stigmatisation de la pseudo « fraude sociale »). Sur cette question voir A. Spire, *Faibles et puissants face à l'impôt*, Raisons d'agir, 2012.

les 10 % les plus riches. Récemment, P. Concialdi confirme qu'« avec le système actuel, l'effort contributif diminue tout au long de l'échelle de revenus. Il est le plus faible pour les revenus les plus hauts »<sup>(2)</sup>. La fiscalité française contribue donc très peu à redistribuer les revenus, à réduire les inégalités, parce que les impôts progressifs ne le sont pas assez et ont un poids trop faible. Une piste simple pour une réforme fiscale « juste ». ■

(1) C. Landais, T. Piketty, E. Saez, *Pour une révolution fiscale*, Seuil, 2011.

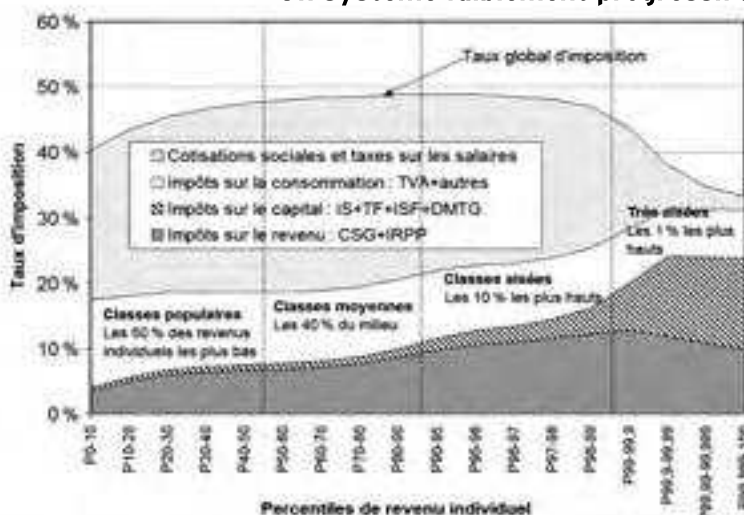
(2) P. Concialdi, « Les "très hauts" revenus ; un effort contributif bien plus faible que la moyenne », *Revue de l'Ires* n° 77, 2013.

### Fiscalité locale directe : l'iniquité

Les impôts locaux ne cessent d'augmenter sous l'effet de la décentralisation et des transferts de compétences de l'État vers les collectivités locales : 12 milliards d'euros pour la taxe d'habitation (TH) acquittée par les particuliers et 15 milliards d'euros pour la taxe foncière (TF) sur le bâti et le non-bâti (particuliers et entreprises). Ils sont censés être proportionnels à la valeur locative des biens immobiliers et le montant à payer pour les contribuables ne dépend pas de leurs revenus, sauf dans certains cas sociaux qui bénéficient d'exonérations partielles ou totales. Ils sont en fait calculés sur des bases archaïques qui datent de 1961 (TF) et de 1970 (TH). La Cour des comptes reconnaît que « les ménages modestes ou moyens subissent proportionnellement un prélèvement plus lourd que les ménages les plus aisés ».

L'équité n'est pas assurée entre les collectivités sur l'ensemble du territoire. Les disparités du « potentiel fiscal par habitant » vont de 1 à 2 entre les Régions, de 1 à 4 entre les départements et de 1 à 1 000 entre les communes.

### Un système faiblement progressif : décomposition par impôts



**Lecture :** le graphique montre le taux global d'imposition (incluant tous les prélèvements) par groupe de revenus au sein de la population de 18-65 ans travaillant à au moins 80 % du plein temps. P0-10 désigne les percentiles 0 à 10, c'est-à-dire les 10 % des personnes avec les revenus les plus faibles, P10-20 les 10 % suivants..., P99,999-100 désigne les 0,001 % les plus riches. La moyenne générale d'imposition est de 47 % en moyenne. Les taux d'imposition croissent légèrement avec le revenu jusqu'au 95<sup>e</sup> percentile puis baissent avec le revenu pour les 5 % les plus riches. Le graphique décompose les impôts en quatre grandes catégories : cotisations sociales (et autres taxes sur les salaires), impôts sur la consommation (TVA et autres impôts indirects), impôts sur le capital (impôt sur les bénéfices des sociétés [IS], taxe foncière [TF], impôt sur la fortune [ISF] et droits de successions [DMTG]), et impôts sur le revenu (CSG et IRPP).

Source : C. Landais, T. Piketty & E. Saez, *Pour une révolution fiscale*





Thomas Coutrot, économiste et coprésident d'ATTAC

## « La question majeure est en effet celle de la justice et de la progressivité de l'impôt »

**L'US :** *Comment expliquez-vous que le gouvernement ait enfin annoncé une remise à plat de notre système fiscal ?*

L'initiative vient de J.-M. Ayrault, qui a tenté un « coup » politique pour se remettre en selle. On a pu croire quelques jours qu'un vrai débat aurait lieu, mais Bercy et l'Élysée l'ont rapidement « recadré » : il n'y aura pas de réforme fiscale progressiste. Comme l'a indiqué F. Hollande dans ses vœux, son seul projet fiscal pour le reste du quinquennat est la réduction des impôts et des « charges » pesant sur les entreprises. À mesure que le temps passe, F. Hollande droitise son discours et s'en prend de plus en plus agressivement aux dépenses publiques, accusées d'être inutiles, excessives et facteur de chômage. Jusqu'à reprendre, pour la première fois dans ses vœux, la thématique de N. Sarkozy sur les fraudes et les abus des bénéficiaires de prestations sociales.

**L'US :** *Quelles sont les propositions d'ATTAC pour une réforme fiscale de justice sociale ?*

La question majeure est en effet celle de la justice et de la progressivité de l'impôt. Le « ras-le-bol fiscal » est réel et vient du fait que les hausses d'impôt depuis deux ans n'ont pas concerné que les plus riches, bien au contraire. Ce qui permet aux petits et grands patrons de tenir un discours anti-impôts dans lequel se reconnaissent nombre de salariés moyens. Par exemple la refiscalisation des heures supplémentaires (qui bien sûr était nécessaire) s'est accompagnée d'un blocage du SMIC, et nombre d'ouvriers ont perdu du salaire. Le gel du barème de l'impôt sur le revenu a rendu imposables des centaines de milliers de foyers à revenus modestes. L'envol des revenus financiers (nous sommes entrés dans une nouvelle bulle spéculative) a encore augmenté les inégalités. Bref, l'urgence est d'inverser cette spirale inégalitaire par une réforme fiscale fortement redistributive. D'abord en supprimant la plupart des niches fiscales qui font de l'impôt sur le revenu (mais aussi de l'impôt sur les sociétés) une peau de chagrin pour les recettes publiques. La question du revenu maximum est même posée : au nom de quoi un individu peut-il gagner 100 000 ou 500 000 euros par mois alors que beaucoup de chômeurs et de précaires survivent avec moins de 1 000 euros ? Une échelle de revenus de 1 à 10 nous semble une bonne base de discussion,

avec en particulier un taux de 90 % sur la tranche supérieure des revenus, en y incluant tous les revenus du capital. Nous préconisons aussi la suppression du quotient conjugal et du quotient familial, et son remplacement par un forfait égal pour chaque enfant ; cela permettrait d'introduire ensuite beaucoup plus facilement une allocation d'études pour tous les étudiants. Enfin la fiscalité sur les gros patrimoines doit être considérablement renforcée: taxation des plus-values au barème de l'IR, impôt sur les grosses successions, élargissement de l'assiette de l'ISF à tous les éléments du patrimoine (actions et œuvres d'art notamment), augmentation du taux pour les grandes fortunes. Les

500 plus grandes fortunes de France ont augmenté de 25 % en 2012, et les 500 plus grandes du monde de 16 % en 2013 !

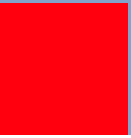
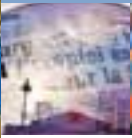
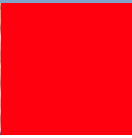
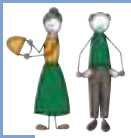
**L'US :** *Quels sont les enjeux spécifiques de la fiscalité écologique ?*

La principale finalité d'une fiscalité écologique doit être de modifier les comportements d'usage des ressources naturelles. Celles-ci se raréfient mais leur prix est encore insuffisant pour imposer un changement de modèle de production et de consommation. L'augmentation de leur coût d'usage par la fiscalité ne fait qu'anticiper la hausse inéluctable de leur prix du fait de l'épuisement à terme. Les ressources supplémentaires levées par la fiscalité écologique doivent aussi permettre de financer pour partie les investissements publics indispensables à la reconversion écologique de l'économie.

Il ne s'agit pas d'une « neutralité fiscale » (les hausses d'impôts sur les pollutions étant compensées par des baisses d'impôts sur le capital, comme c'était le cas du CICE, avant la suspension de l'écotaxe) ni même d'une

baisse des prélèvements sociaux : nous avons besoin de ressources supplémentaires pour financer la transition écologique ! Enfin, il est essentiel que cette fiscalité écologique ne soit pas payée par les salariés et les précaires, mais par les véritables pollueurs : les grandes entreprises et leurs actionnaires, qui sont les décideurs en matière de modes de production et de consommation. L'inévitable hausse du prix des combustibles fossiles doit être accompagnée de mesures fortement redistributives, comme la gratuité des consommations de base (gaz, eau, électricité) et leur tarification très progressive, ainsi que la gratuité de transports publics fortement améliorés. ■





## Taxation des transactions financières

# À quel jeu joue le gouvernement français ?

Lorsqu'il y a quinze ans, Attac a défendu l'idée d'une taxe s'attaquant à la spéculation financière, la plupart des experts et des politiques ont prétendu que c'était techniquement et politiquement impossible.

La crise de 2008 aidant, de nombreuses institutions et gouvernements ont changé de position en raison de la nécessité de trouver des ressources publiques. La création d'ersatz, comme en France la taxe sur les seuls achats d'actions de grosses sociétés françaises, mise en place le 1<sup>er</sup> août 2012, est un indice à la fois de la nécessité de « faire quelque chose » (avec un rendement très faible : 600 millions) et du refus politique de créer une véritable taxe.

## Vers une taxe mondiale

Une fois n'est pas coutume, la Commission européenne a proposé début 2013 une taxe qui pourrait être un premier pas intéressant vers une taxe mondiale. Cette proposition adoptée par le Parlement européen et par le Conseil de l'UE est prévue dans le cadre du processus de coopération renforcée : onze États de l'eurozone représentant les deux tiers de l'économie de l'UE ont accepté d'y participer. Il s'agit de « décourager les transactions financières qui ne contribuent pas à l'efficacité des marchés financiers et aux économies réelles » et « d'assurer une contribution substantielle du secteur financier aux finances publiques ».

## Volonté publique partagée ?

Elle rapporterait 35 milliards d'euros (10,8 milliards pour la France) et concernerait les marchés au comptant (taux de 0,1 %) et des produits dérivés (0,01 %), à l'exception du marché des changes. Elle s'appliquerait à tout instrument financier émis dans un pays de la zone euro-11 ou



© Thierry Nieckoux

Depuis plusieurs mois, le lobby bancaire fait pression pour que le projet soit vidé de son contenu

par un membre de cette zone, quel que soit le lieu de la transaction, soit un périmètre assez large.

Depuis plusieurs mois, le lobby bancaire fait pression pour que le projet soit vidé de son contenu. Il semble avoir convaincu le gouvernement français qui a fait des propositions en ce sens, par exemple d'exempter le « tra-

ding haute fréquence », c'est-à-dire les ordres automatiques d'achat et de vente programmés par ordinateur à la fraction de seconde près (soit 40 % du marché à Paris).

Par contre, le nouveau gouvernement allemand défend le projet et il est même favorable à son extension au marché des changes. ■

## Évasion fiscale, paradis fiscaux

# L'essentiel reste à faire

Le jeu libéral a consisté à mettre en concurrence les systèmes fiscaux pour tirer vers le bas les ressources publiques et permettre aux plus riches et aux grandes entreprises d'échapper à l'impôt, avec au centre du jeu les paradis fiscaux. Un gouvernement menace les riches d'une taxe ? Il y a toujours moyen de s'« exiler » en Belgique ou plus tranquillement d'avoir un compte caché en Suisse ou au Luxembourg. L'Irlande a attiré les sièges des multinationales en raison de son taux de l'impôt sur les sociétés à 12,5 %, mais cela ne

leur suffit pas puisqu'en recourant à des mécanismes opaques (manipulation des prix de transfert, sociétés écrans...) certaines sociétés comme Amazon ou Google ne paient quasiment pas d'impôt en Europe. Les paradis fiscaux ne sont pas un épiphénomène pour mafieux ou gens louches, c'est le cœur du système financier mondial. Beaucoup d'annonces ont été faites au G20 mais on peut douter de la volonté politique de s'attaquer au cœur de la finance. Tout reste à faire, comme le montre le récent livre de Gabriel Zucman (*La Richesse cachée des*

## Contournement légal ou illégal ?

La fraude fiscale vise à contourner illégalement l'impôt, tandis que l'optimisation fiscale vise pour les entreprises à utiliser les moyens légaux (niches fiscales, prix de transfert...). En réalité la frontière entre légal et illégal n'est pas claire avec une armée d'avocats fiscalistes employés par les riches et les grandes entreprises pour échapper à l'impôt et négocier avec l'État.

nations, La République des Idées), qui chiffre à 20 milliards d'euros le manque à gagner pour les caisses publiques résultant de la seule évasion fiscale des riches, sans compter les coûts encore plus importants résultant de l'optimisation fiscale des entreprises. ■



Les propositions du SNES-FSU

## *Pour une fiscalité redistributive*

**Le gouvernement a annoncé l'ouverture de discussions pour une réforme fiscale. Cela correspond à une demande de notre organisation syndicale. Pour le SNES-FSU, cette discussion doit inclure une analyse critique des politiques d'austérité, et déboucher sur un positionnement fort pour les services publics et contre les inégalités économiques et sociales.**

La fiscalité doit découler de choix de société débattus démocratiquement. Le système de prélèvements sociaux et fiscaux français a été considérablement dégradé : perte de crédibilité, opacité, injustice croissante (sociale et géographique)... Il n'est pas possible de réorganiser ce système à partir d'une contrainte de « neutralité », ou pire, en défavorisant à nouveau le travail et les ménages les moins fortunés. Après des années de recul, le statu quo dans un partage inéquitable de la contribution fiscale n'est pas acceptable.

### **Niches fiscales, à revoir !**

Du côté des ménages, l'impôt sur le revenu doit retrouver une réelle progressivité et contribuer à la redistribution des richesses. Cela passe par le retour à un plus grand nombre de tranches d'imposition, par la hausse du taux marginal et par la suppression de toutes les niches fiscales injustes qui favorisent les hauts revenus. Le SNES-FSU demande notamment la suppression des avantages fiscaux liés aux dépenses en soutien scolaire marchand. En outre, le barème de l'impôt sur le revenu doit être systématiquement indexé sur les prix. Des questions restent en suspens et doivent être débattues : le plafonnement du quotient familial ou son remplacement, le quotient conjugal. Ces mesures doivent être associées à une plus grande intégration des revenus du patrimoine financier (plus-values, stock options et

**Le barème de l'impôt sur le revenu doit être systématiquement indexé sur les prix**

dividendes) et immobilier selon le principe de progressivité. De même, les impôts sur le patrimoine (ISF), les successions et donations doivent être réévalués.

### **Baisser les impôts indirects**

Le SNES-FSU dénonce le choix de la hausse de la TVA en 2014 : il faudrait au contraire faire reculer le poids de la fiscalité indirecte et notamment baisser cette taxe sur les biens de première nécessité.

Outil pour la justice sociale, l'impôt et la taxation doivent aussi être au service de la transition écologique, étant entendu que la baisse des inégalités est un aspect essentiel de cette transition. Le SNES-FSU est par ailleurs pour une taxation des transports routiers.

Du côté des entreprises, les dispositifs existants, tels que le crédit d'impôt recherche et le CICE doivent être sérieusement évalués et réinterrogés. Il faut d'une manière générale revenir sur tous les procédés qui permettent aux entreprises, notamment les plus grandes, de ne pas payer les impôts qu'elles doivent sur les bénéfices qu'elles réalisent,



© Gitta Sanders - Fotolia.com

et lutter efficacement contre la fraude, l'évasion, l'optimisation et les paradis fiscaux. Le taux de l'impôt sur les sociétés devrait être modulé en fonction de la politique de l'entreprise en faveur des salaires et de l'emploi. Il faut imposer un lien fort entre lieu d'activité et lieu d'imposition. Ce qui implique une impulsion et une action au niveau international, notamment européen, intégrant un changement de cap pour passer d'une situation de concurrence sociofiscale à une harmonisation par le haut, favorable au développement humain et économique.

En ce qui concerne la fiscalité locale, la remise à plat nécessaire (notamment sur l'habitat et le foncier) doit intégrer tous les problèmes cités précédemment, avoir comme objectif la réduction des inégalités territoriales, et permettre un bilan de la contribution économique territoriale qui a remplacé la taxe professionnelle.

En définitive, le débat qui s'annonce doit permettre de réhabiliter l'impôt et de montrer le lien entre le système fiscal et les ambitions que nous portons. ■

**Il faut lutter efficacement contre la fraude, l'évasion, l'optimisation et les paradis fiscaux**



© Comugnero Silvana - Fotolia.com